



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n°18/07-33-PREF-SDS du 12 juillet 2018
portant autorisation de surveillance sur la voie publique par la société de sécurité privée
"5 SUR 5 SECURITE" à l'occasion du feu d'artifice et du spectacle organisés pour la fête
nationale à Chartres le 14 juillet 2018

La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre National du Mérite,

Vu le code de sécurité intérieure, notamment son article L 613-1

Vu la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n° 86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, notamment son article 6 ;

Vu la décision d'autorisation d'exercer des missions de gardiennage ou de surveillance n° AUT-028-2112-12-11-20130362150 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité à la société "5 SUR 5 SECURITE" sise 3 avenue Nicolas Conté, 28000 CHARTRES ;

Vu la décision d'autorisation d'exercer de la société sous-traitée par la société CINQ SUR CINQ SECURITE dans le cadre du feu d'artifice et du spectacle de la fête nationale n° AUT-028-2115-04-27-20160538233 du 28 avril 2016 délivrée à SAS MONDIAL SECURITE PRIVEE, sise 50 rue Chanzy à CHARTRES (28000) ;

Vu la demande présentée le 9 juillet 2018 par Monsieur Sébastien RIBEMONT, Président de la société 5 SUR 5 SECURITE tendant à obtenir l'autorisation d'exercer une mission de surveillance ou de gardiennage sur la voie publique à l'occasion du feu d'artifice et du spectacle organisés pour la fête nationale à Chartres samedi 14 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté municipal conjoint des villes de Chartres et de Champhol n° 2018/574 des 04 et 06 juillet 2018 réglementant la circulation et le stationnement à l'occasion du feu d'artifice et du spectacle organisés pour la fête nationale à Chartres;

Sur proposition du Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

- A R R Ê T E -

Article 1 :

La société "5 SUR 5 SECURITE", sise 3 avenue Nicolas Conté, 28000 CHARTRES, est autorisée à assurer une mission de sécurisation sur la voie publique à Chartres à l'occasion du feu d'artifice et du spectacle organisés pour la fête nationale samedi 14 juillet 2018 de 19h00 à 01h00.

Article 2 :

Cette surveillance pourra être assurée par les agents figurant sur la liste annexée au présent arrêté.

Ces agents de sécurité dûment habilités sont titulaires d'une carte professionnelle valide et employés par la société visée à l'article 1^{er}

Article 3 :

Le personnel de sécurité considéré assurant les patrouilles ne sera pas armé. Ce même personnel, affecté à cette mission, n'est pas habilité à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment).

Tout incident, tout fait dommageable sur le ou les sites susvisés résultant de l'intervention de la société de sécurité privée bénéficiaire du présent arrêté ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'Etat.

Article 4 :

Le Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir, le Directeur départemental de la sécurité publique d'Eure-et-Loir et le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet**

Christophe LANTERI

Nom	Prénom	date naissance	numéro carte pro	carte pro	vérif DRAKKAR
FERNANDES	Alexandre	31/10/1973	CAR-028-2019-02-11-20140019940	ok	ok
OUYOUSSEF	Roh-Essalam	31/10/1980	CAR-028-2018-12-08-20130323073	ok	ok
PAINLEVE	Natacha	29/01/1975	CAR-028-2020-01-27-20150106861	ok	ok
SOULA	Mathias	02/12/1995	CAR-066-2020-05-26-20150457803	ok	ok
RATAUD	Jonathan	23/06/1987	CAR-078-2020-05-29-20150171432	ok	ok
COLASSE	Mathieu	06/12/1983	CAR-083-2019-03-12-20140016465		
CAMARA	Aly	11/12/1983	CAR-028-2019-12-10-20140045927	ok	ok
JURASZEK	Boris	23/05/1984	CAR-028-2019-05-21-20140023303	ok	ok
LUCAS	Dominique	06/02/1962	CAR-028-2022-08-09-20170556977	ok	ok
AMAROUCHE	Hakim	17/08/1978	CAR-078-2021-01-26-20160228843	ok	ok
BROKPADE	Woureto	25/01/1975	CAR-078-2021-08-23-20160545861	ok	ok
NESSAH	Lamia	03/09/1987	CAR-094-2022-06-16-20170577466	ok	ok
MOHAMMEDI	Hocine	12/04/1971	CAR-078-2020-07-08-20140096382	ok	ok
AZEROUAL	Smail	16/02/1971	CAR-078-2019-12-31-20140402140	ok	ok
CHAHBOUN	Abdelkader	07/05/1972	CAR-078-2021-03-30-20160521140	ok	ok
KHERCHOUC	Yahya	25/11/1981	CAR-078-2020-09-04-20150332247	ok	ok
RAHMANI	Khalid	25/05/1974	CAR-078-2020-10-23-20150445148	ok	ok
TEKIA	Farid	28/06/1965	CAR-075-2020-04-27-20150403269	ok	ok
MERZOUG	Djamel	13/05/1967	CAR-078-2020-06-15-20150138972	ok	ok
ZENASNI	Si Mohamed	25/02/1968	CAR-089-2020-05-28-20150108392	ok	ok
DIA	Abdoulaye	24/10/1969	CAR-078-2023-02-16-20170082053	ok	ok
BEN MIMOUN	Karim	04/06/1977	CAR-078-2020-08-20-20150197051	ok	ok

Agents suppléants

DUMONT	Sébastien	28/02/1980	CAR-028-2019-03-02-20140019761	ok	ok
HOUY	Bastien	20/11/1985	CAR-028-2019-12-23-20140455168	ok	ok
CANTIN	Damien	13/10/1984	CAR-028-2020-09-09-20150457102	ok	ok
SEGARD	Priscilla	22/11/1983	CAR-028-2019-07-01-20140087077	ok	ok
JOUR	Arnaud	01/07/1977	CAR-028-2019-10-15-20140048876	ok	ok
RIBEMONT	Sébastien	17/12/1980	CAR-028-2019-01-20-20140023949	ok	ok